



Communiqué de presse

À Courbevoie, le 11 décembre 2014

Le Président de la République a exprimé le 6 novembre dernier son vœu que le service civique concerne le plus grand nombre de jeunes en devenant « universel ». Il souhaite ainsi réduire la durée du service civique à 2 ou 3 mois, non indemnisés, et qu'il soit « dans un premier temps » sur la base du volontariat.

La JOC tient à réaffirmer que le service civique dans sa forme actuelle est nécessaire et que ses paramètres ne doivent pas être dégradés mais au contraire revus à la hausse pour respecter la dignité des jeunes.

- L'indemnité doit être suffisamment élevée pour que les jeunes puissent vivre leur engagement sans voir leur situation se précariser (le service civique actuel offre 507,20 € d'indemnité, alors qu'en France, une personne est considérée pauvre avec entre 828 et 993€ de revenus mensuels). Les jeunes du milieu ouvrier ne peuvent pas aujourd'hui se permettre d'offrir 2 à 3 mois de bénévolat.

- Un contrôle renforcé des structures possédant un agrément et des missions proposées doit pouvoir permettre d'éviter la création d'emplois déguisés sous-payés, notamment dans le domaine associatif où les subventions sont en baisse constante. Dans un contexte de chômage grandissant chez les jeunes, notamment dans les zones urbaines sensibles (40,4%¹), les jeunes du milieu ouvrier ne doivent pas se résoudre à accepter faute de mieux cette expérience non payée spécialement créée pour eux.

- Une formation poussée doit permettre aux jeunes de s'impliquer dans leurs missions et de s'épanouir, de même qu'un accompagnement vers l'emploi doit être proposé à chaque jeune en service civique afin qu'il constitue un réel tremplin pour leur insertion professionnelle.

La JOC tient également à rappeler au Président de la République que les jeunes s'engagent toujours plus aujourd'hui. Trois jeunes sur cinq interrogés par la JOC en 2013 se disent prêts à s'engager pour défendre leurs droits et ceux de leurs copains².

Le gouvernement doit comprendre que pour favoriser l'engagement des jeunes, il suffit de leur permettre d'avoir un accès plus facile à l'autonomie et à un emploi stable.

¹ Selon le rapport 2012 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles

² Enquête JOC/INJEP sur la connaissance des droits par les jeunes, 2013